

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 9 février 2021

Délibération n°03 - 2021 relative à la modification des statuts de l'UFR STAPS

Vu l'article L713-1 du Code de l'éducation,

Vu l'avis favorable du conseil de gestion de l'UFR STAPS en date du 14 janvier 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date 26 janvier 2021,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'UFR STAPS.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	30
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Statuts de l'UFR STAPS

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 16/02/2021

Document mis en ligne le : 16/02/2021